Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20110708-0000008002-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 11/07/2011

Réception par le Prefet : 11/07/2011

Publication: 45/07/2011

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chet du Service Administratif de

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP 2011-7-4-1 Séance du vendredi 8 juillet 2011

FONDS D'INTERVENTION POUR LA PREVENTION DES VIOLENCES SCOLAIRES PROJETS D'ACTIONS MIS EN ŒUVRE PAR QUATRE COLLÈGES

La Commission Permanente du Conseil Général,

l'Assemblée

- l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux VU compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-4-4-2 du Conseil Général du 8 décembre 2010 fixant le budget départemental consacré notamment à la politique insertion jeunes pour l'année 2011,
- VU la délibération n° 2010-4-4-2 du Conseil Général du 8 décembre 2010 relative aux actions menées dans le cadre de la politique départementale d'insertion et donnant compétence à la Commission Permanente pour examiner et suivre l'ensemble des décisions liées au vote du budget,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde un crédit global de 8 220 € pour les projets présentés par quatre collèges,
- Accorde dans le cadre du Fonds d'Intervention pour la Prévention des Violences Scolaires, le versement des subventions correspondantes pour les projets suivants :
 - 2 000 € au collège MOLIERE de Colmar,
 - 2 900 € au collège PFEFFEL de Colmar,
 - 2 100 € au collège Georges FORLEN de Saint-Louis,
 - 1 220 € au collège Jean MACE de Mulhouse,

❖ Précise que la dépense correspondante d'un montant global de 8 220 € sera prélevée sur le programme H711, imputation 65-51-65737.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{ee} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté voix contre abstentions